

CONGRÈS DU PSVR

CAHIER DU CONGRÈS

Samedi 12 avril 2025

St-Gingolph



SOMMAIRE

- Ordre du jour
- Règlement du Congrès
- Présentation et approbation des comptes 2024
- Élections statutaires
 - Élection des représentant-es au Comité directeur
 - De la fédération de Monthey St-Maurice
 - De de la fédération de Sierre
- Résolutions
- Internationale

- 16h00 1. Ouverture et salutations**
- Nomination des scrutateur-trices
 - Adoption du règlement du Congrès
 - Adoption du procès-verbal du Congrès du 23 novembre 2024
 - Informations
- 16h10 2. Mots de bienvenue**
- Des autorités locales
 - De la présidente de la section Haut-Lac
- 16h25 3. Discours président du PSVR, Clément Borgeaud**
- 16h35 4. Discours de notre invitée d'honneur, Estelle Revaz conseillère nationale**
- 16h50 5. Retour sur les élections cantonales**
- 17h10 6. Discours de notre conseiller d'État Mathias Reynard**
- 17h20 6. Discours de notre conseiller national Emmanuel Amoos**
- 17h30 7. Affaires statutaires**
- Présentation et approbation des comptes 2024
 - Élection d'un-e représentant-e au CD de la fédération Monthey-St-Maurice et de Sierre
- 17h50 8. Propositions et résolutions**
- Selon
- 18h20 9. Clôture et Internationale**
- 18h30 9. Apéritif**

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Le présent règlement s'applique aux Congrès ordinaire et extraordinaire.

TITRE I - DÉFINITIONS

Art. 1 - Congrès ordinaire

1. Un Congrès ordinaire doit être tenu tous les 2 ans. Il est convoqué par le Conseil de parti du PSVR. L'ordre du jour du Congrès ordinaire doit obligatoirement contenir au minimum les points suivants :
 - Élections statutaires
 - Examen et approbation des rapports statutaires
 - Examen et approbation des comptes
2. De manière générale, le Congrès ordinaire est privilégié pour régler toutes les questions administratives ou statutaires ainsi que les élections internes du PSVR, dans la mesure où les délais imposés par la loi et les statuts du Parti le permettent.

Art. 2 - Congrès extraordinaire

1. Un Congrès extraordinaire a lieu à la demande du Comité directeur, du Conseil de parti, de deux fédérations, ou de six sections. Le Congrès extraordinaire a les mêmes attributions que le Congrès ordinaire.

TITRE II - MEMBRES ET CONVOCATION

Art. 3 - Membres, sympathisant-es et invité-es

1. Tout-e membre ou sympathisant-e du Parti socialiste du Valais romand (PSVR) ainsi que les invité-es peuvent participer au Congrès du PSVR. Seul-e-s les membres sont habilité-es à voter.
2. Les sympathisant-es et les invité-es n'ont pas le droit de vote.
3. Le contrôle des présences se fait à l'entrée du Congrès et sous la surveillance du secrétariat du PSVR.

Art. 4 - Convocation du Congrès

1. La convocation du Congrès incombe au Conseil de parti qui en fixe la date, le lieu et l'ordre du jour.
2. La convocation doit parvenir aux membres et aux sympathisant-es 28 jours avant la date du Congrès.
3. La convocation peut se faire par courrier ou par courrier électronique.
4. En cas d'urgence, le Comité directeur peut également convoquer un Congrès extraordinaire dans un délai raccourci.

TITRE III - DÉROULEMENT

Art. 5 - Direction

1. Le Congrès est dirigé par la Présidence du PSVR.
2. Les membres de la Présidence peuvent se faire remplacer par un-e membre du Comité directeur.

Art. 6 - Ordre du jour

1. Le Congrès se prononce sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.
2. Un-e membre peut demander d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le Congrès statue sur la demande par vote à main levée.

Art. 7 - Propositions

1. Les papiers de position, résolutions, propositions ou amendements à un document amendable peuvent être soumis par le Comité directeur, le Conseil de parti, une fédération, une section, une section spécifique, une commission ou un groupe de 5 membres.

Art. 8 - Candidatures

1. Tout-e membre du PSVR peut déposer sa candidature à une élection interne au parti ou à une place sur une liste électorale.
2. Les fédérations et sections peuvent proposer des candidatures selon leurs compétences statutaires.

Art. 9 - Délais

1. L'ordre du jour provisoire adopté par le Comité directeur est communiqué au Conseil de parti au plus tard 6 (six) semaines avant la date du Congrès.
2. Les propositions des sections visant à modifier l'ordre du jour du Congrès doivent parvenir au Comité directeur 5 (cinq) semaines avant la date du Congrès.
3. L'ordre du jour remanié ainsi que les documents amendables portés à l'ordre du jour doivent être transmis au moins 28 jours avant la date du Congrès.
4. Les résolutions, propositions, amendements et candidatures doivent être soumis 14 jours avant le Congrès.
5. Les résolutions, propositions, amendements et rapports sont divulgués aux membres via le site internet du PSVR au moins 7 jours avant le Congrès.
6. Les candidatures spontanées sont en principe possibles jusqu'au début du point de l'ordre du jour traitant de l'élection concernée.

Art. 10 - Prises de parole

1. Les participant-es qui veulent prendre la parole concernant un point à l'ordre du jour s'annoncent auprès de la Présidence en levant la main lorsque le point de l'ordre du jour est mis en discussion.
2. Lorsque la parole leur est donnée, elles et ils déclinent leur nom et celui de leur section.
3. Les participant-es ne peuvent en principe prendre la parole plus de deux fois sur le même objet.
4. En principe, il n'est pas possible pour plus de trois hommes de prendre la parole sur un même sujet de manière consécutive, direction du Congrès et orateurs prévus exclu-es. Le cas échéant, le Congrès décide.

Art. 11 - Motion d'ordre

1. Les motions d'ordre sont traitées immédiatement. Le Congrès vote sur la motion d'ordre à main levée.
2. Les membres ne peuvent prendre la parole plus de deux fois sur le même objet. Avant la clôture de la discussion, les motionnaires peuvent reprendre la parole en dernier.

Art. 12 - Rapports statutaires

1. Le temps imparti aux rapporteur-es pour la présentation des rapports statutaires est fixé par le Comité directeur.

Art. 13 - Temps de parole, tenue des débats et exclusion

1. La Présidence est compétente pour définir et limiter le temps de parole accordé lors des discussions.
2. La Présidence rappellera à l'ordre l'orateur-trice et éventuellement lui retirera la parole dans les cas suivants :
 - a) s'il-elle ne respecte pas les dispositions du présent règlement ;
 - b) s'il-elle revient sur une question liquidée par une votation régulière ;
 - c) s'il-elle fait des allusions personnelles ou tient des propos injurieux ;
 - d) s'il-elle se livre à des répétitions ou dévie du sujet.
3. La Présidence peut exclure du Congrès toute personne qui contreviendrait à réitérées reprises au présent règlement ou qui perturberait la bonne marche du Congrès. La décision de la Présidence est définitive.

Art. 14 - Procès-verbal

1. La ou le secrétaire administratif-ve du PSVR rédige un procès-verbal du Congrès.
2. Une statistique des prises de parole en fonction du genre est jointe au procès-verbal.
3. Le procès-verbal et la statistique sont transmis avec la documentation du prochain Congrès, selon les délais prévus à l'article 9 du présent règlement.

TITRE IV - PROCÉDURE DE VOTE ET D'ÉLECTIONS

Art. 15 - Scrutateur-trices

1. Les scrutateur-trices et la Présidence du bureau électoral sont élu-es en début de Congrès sur proposition de la Présidence.
2. La Présidence du bureau électoral est assurée par un-e membre du Comité directeur.

Art. 16 - Votes

1. Sous réserve des dispositions spéciales, les décisions sont prises à la majorité des voix, à main levée. En cas d'égalité, le-la président-e départage.
2. Un-e membre peut demander que le vote soit effectué à bulletin secret. Le Congrès se prononce immédiatement sur la demande à main levée.

Art. 17 - Élections

1. En principe, les élections se font à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second tour.
2. Si le nombre de candidature(s) ne dépasse pas le nombre de postes à pourvoir, l'élection peut avoir lieu tacitement. Le Congrès en décide.

Art. 18 - Dépouillement et résultat

1. Le dépouillement du vote à bulletin secret se fait sous la direction de la Présidence du bureau électoral. Le résultat est communiqué à la Présidence qui annonce le résultat au Congrès.
2. En cas de vote à main levée, les scrutateur-trices annoncent à la Présidence du bureau électoral les résultats pour leur zone de scrutin.
3. Les résultats sont communiqués à la Présidence qui annonce le résultat au Congrès.

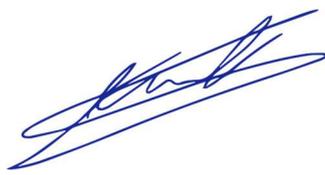
TITRE V - DISPOSITIONS FINALES

Art. 19 - Langue

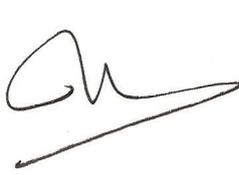
1. En principe les débats sont dirigés en français. Les intervenant-es peuvent s'exprimer dans leur langue maternelle.
2. L'interprétation peut être demandée, notamment en langue des signes. La demande motivée doit être adressée au moins deux semaines avant le Congrès au secrétariat du PSVR.

Art. 20 - Entrée en vigueur

1. Le présent règlement entre en vigueur immédiatement.
Règlement adopté lors du Congrès ordinaire du 23 novembre 2024.



Clément Borgeaud, président



Cécile Nouvet, secrétaire

PRESENTATION DES COMPTES 2024

Pertes et profits

Produits

Cotisations	70 911,50 CHF
Vacations mandataires	115 194,04 CHF
Club de la Rose et dons divers	10 877,00 CHF
Produits divers	11 972,96 CHF
Rétribution PS Suisse	1 539,07 CHF
Prélèvement Fonds et provisions	12 000,00 CHF
Affectation Fonds et provisions	- CHF
Produit total	222 494,57 CHF

Charges

Cotisations au PSS	40 735,08 CHF
Matériel, déplacements, réunions et actions diverses	16 169,23 CHF
Salaires et charges sociales	88 990,32 CHF
Campagnes élections pour provisions	30 000,00 CHF
Campagne Constitution	12 000,00 CHF
Présidence	12 000,00 CHF
Frais de formation et soutien aux organes	1 847,55 CHF
Organismes divers	430,00 CHF
Don extraordinaire PSVR	500,00 CHF
Frais de fonctionnement	19 152,07 CHF
Amortissements	3 720,55 CHF
Charges extraordinaires / pertes s/débiteurs	0,02 CHF
Total charges	225 544,82 CHF

Bénéfice (+) Perte (-)	-	3 050,25 CHF
-------------------------------	---	---------------------

Bilan

ACTIF		2024	
Actifs circulant			
	Liquidités		
	Caisse	269,45 CHF	
	Compte postal / 19-1106-5	342 522,57 CHF	
	Débiteurs divers		
	Debiteurs / Sections	- CHF	
	Débiteurs divers	102,70 CHF	
	Débiteurs Constituante	- CHF	
	Actifs transitoires		
	Actifs transitoires divers	53 784,80 CHF	
Actif immobilisé			
	Immobilisations financières		
	Actions SI Rue de Conthey 2 / Fr. 1'0000	24 000,00 CHF	
	Actions SI Rue de Conthey 2 / Fr. 500	3 000,00 CHF	
	Actions Radio Rhône SA / Fr. 250	1,00 CHF	
	Matériel et mobilier		
	Mobilier et machine de bureau	1,00 CHF	
	Matériel divers	1,00 CHF	
	Mobilier divers	1,00 CHF	
PASSIF			2024
Fonds étrangers			
	Créanciers		
	Créanciers divers		120,60 CHF
	PS Migrant-es		1 933,75 CHF
	PS Ojectifs Femmes		687,10 CHF
	Passifs transitoires		
	Passifs transitoires		18 539,93 CHF
Fonds propres			
	Capital		
	Capital		230 556,45 CHF
	Provisions		92 209,32 CHF
	Fonds Filliez		82 686,62 CHF
		423 683,52 CHF	426 733,77 CHF
	Résultat de l'exercice	- 3 050,25 CHF	

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES



Parti socialiste
du Valais Romand

Camarades,

Nous avons contrôlé les comptes du parti socialiste du Valais romand portant sur l'année 2024

De nos différents pointages, nous constatons que :

- Que les montants portés au bilan au 31.12.2024 sont corrects
- Que les soldes et reports sont justes
- Que tous les justificatifs demandés nous ont été présentés

Nous vous proposons d'accepter les comptes de notre parti tels que présentés et d'en donner décharge au Comité directeur.

Sion, le 28 mars 2025

Les vérificateurs :

Isabelle Darbellay

Daniel Schmid

ELECTIONS STATUTAIRES

ELECTION AU COMITE DIRECTEUR

Pour la fédération de Monthey-St-Maurice, Emilie Dupuis

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'être candidate au comité directeur du Parti Socialiste du Valais Romand avec l'ambition de représenter la fédération Monthey / St-Maurice. J'en profite pour répondre à la question que certains doivent forcément se poser : c'est qui celle-ci ?

Originaire de Massongex, ma profession de physiothérapeute m'a menée aux quatre coins de la Suisse avant de revenir poser mes valises dans mon Chablais natal.



Maman depuis un an et demi, je profite dès que possible de déployer mon parapente sur les hauts du Val d'Illeiez, courir dans les forêts environnantes ou me prélasser devant un théâtre, une expo et autre concert.

Côté professionnel, j'ai fait le choix de l'indépendance il y a 5 ans pour agir au plus près des réalités de mes patients dans ce domaine si particulier qu'est la neurologie. J'y côtoie des parcours de vie complexes et me heurte trop souvent aux limites de notre système socio-sanitaire. Mon objectif au quotidien, c'est améliorer la qualité de vie et l'autonomie de mes patients dans l'espoir qu'un jour, ils n'aient plus besoin de moi. La reconnaissance qu'ils me témoignent est une source de motivation inestimable qui me pousse à m'engager plus loin.

« La politique ? Très peu pour moi ! » Voilà ce que je pouvais dire il y a encore 10 ans. Et puis, voilà qu'un membre fondateur d'Appel Citoyen éveille ma curiosité jusqu'à me convaincre de participer à l'élection de la Constituante. Et puis, voilà qu'une députée de l'Alliance de gauche me motive à rejoindre la liste du Grand Conseil, jusqu'à me faire élire. Et puis, voilà que le Centre Gauche se dissout et que mes collègues du PS et désormais camarades m'accueillent à bras ouverts. Et puis, voilà que notre liste fait un score canon sur le district de St-Maurice en mars dernier, me laissant malgré tout sur le carreau.

Malgré ces expériences politiques diverses et variées, mes motivations et mes valeurs, elles, sont intactes. Le respect des spécificités de chacun, la justice sociale et le développement durable sont mes maîtres mots. Aujourd'hui plus que jamais, face à une démocratie qui vacille à nos portes, mon engagement pour l'avenir est une évidence. Intégrer le comité directeur, c'est affirmer avec conviction la nécessité de la solidarité dans notre canton et faire résonner la voix de notre fédération. Mon parcours au Grand Conseil et mon rôle à la présidence d'Appel Citoyen - que je quitterai à la fin de l'année - seront des atouts précieux pour relever ce défi.

D'avance merci pour votre accueil, votre soutien et votre travail

À 22 ans, je fais partie d'une nouvelle génération engagée pour un Valais plus juste, solidaire et durable. Après un apprentissage de polymécanicien, j'ai choisi de poursuivre mes études en Énergie et Techniques Environnementales à la Haute École d'Ingénierie de Sion (HEI), afin de mettre mes compétences au service d'une transition écologique ambitieuse et réaliste.



En parallèle de mes études, je m'investis activement dans la vie académique en tant que membre du Conseil Représentatif de la HES-SO Valais-Wallis, où je défends les intérêts des étudiant·e·s et plaide pour une éducation accessible et de qualité. Je suis également membre du comité de la section socialiste de Noble-Contrée, ce qui me permet d'agir concrètement sur le terrain et de participer au développement des idées socialistes à l'échelle locale.

Militant socialiste depuis plusieurs années, j'ai eu l'occasion de m'engager lors des élections communales, puis cantonales, convaincu que chaque échelon politique constitue un levier pour faire avancer les causes qui me tiennent à cœur. Bien que je n'aie pas été élu, ces expériences ont renforcé ma détermination et mon engagement en faveur de l'écologie — pour garantir un avenir viable aux générations futures ; de la justice sociale et de la solidarité — pour lutter contre les inégalités ; ainsi que du féminisme et de la défense des minorités — pour bâtir une société plus inclusive et respectueuse de toutes et tous.

Le Valais, comme la société dans son ensemble, fait face à de nombreux défis. Mais nous avons les moyens d'y répondre avec audace et engagement. L'écologie, la justice sociale et l'égalité doivent être au cœur de notre action politique. Et c'est ensemble, en renforçant notre mouvement et en portant des idées ambitieuses, que nous pourrons construire un avenir plus juste et solidaire.

RÉSOLUTIONS

Résolution 1 des JSVR : Prendre au sérieux l'extrême droite

L'extrême droite arrive au pouvoir dans de nombreux pays, aux Etats-Unis, en Italie, en Argentine, etc. Elle prend de l'importance y compris en Suisse et en Valais. Nous l'avons encore constaté aux dernières élections cantonales, l'UDC gagne des sièges.

Cette montée de l'extrême droite institutionnelle s'accompagne de l'activité d'autres mouvements néo-fascistes en Valais.

En début d'année, nous avons encore dû nous opposer à la tenue, à Crans-Montana du salon Gonzague de Reynold qui invitait l'antisémite Pierre Hillard, favorable à la déchéance de nationalité pour les juif-ves et membre du groupe ultra-catholique Civitas.

En 2024, le groupe politique suprémaciste Résistance Helvétique, favorable à la peine de mort et défendant la théorie complotiste du Grand remplacement, organisait une conférence en Valais. Quelques mois plus tard, c'est André Ventura, le leader du parti d'extrême-droite portugais Chega qui était invité en Valais.

L'activité de ces groupes d'extrême droite est indissociable de l'avancée de l'UDC. Ils sont liés. Leurs relations ont été plusieurs fois mises en évidence par divers médias comme Renversé¹ et le Nouvelliste². A titre d'illustration, les JUDC Valais partagent avec ces groupes d'extrême droite des idées comme la théorie du "Grand remplacement" ou encore un soutien à des politiques migratoires racistes.

Le PSVR affirme que la violence de l'extrême droite n'est pas une relique du passé. Au contraire, de nombreux groupes sont très actifs, notamment en Valais. Le danger qu'ils représentent est à prendre au sérieux.

Il est capital de ne pas laisser ces groupes se développer encore plus. L'extrême droite tue !

Le PSVR demande aux communes et au canton :

- de prendre fermement position contre les discours racistes et haineux des groupes d'extrême droite ;
- de prendre les mesures adaptées pour empêcher leur développement en Valais (exclusion de la location de salles de conférence et des espaces de visibilité publique, etc.) ;

d'étudier l'évolution de ces groupes politiques violents (Résistance Helvétique, Swastiklan, Militants suisses, etc.) notamment quant à leur présence en Valais, leurs idéologies et leurs liens avec l'UDC

SOURCE

¹ <https://renverse.co/infos-locales/article/l-elue-udc-valaisanne-marion-vergeres-vole-au-secours-d-un-groupe-uscule-neonazi-2860>

<https://renverse.co/analyses/article/udc-liens-avec-l-extreme-droite-neofasciste-3926>

² <https://www.lenouvelliste.ch/valais/chablais-valaisan/monthey-district/vionnaz-commune/vionnaz-village/les-relations-troubles-entre-des-jeunes-udc-valaisans-et-lextreme-droite-1101549>

POSITION DU COMITE DIRECTEUR :

Accepter

Résolution 2 des JSVR : Stop aux violences domestiques et aux féminicides en Valais !

Les féminicides ne baissent pas en Suisse. Chaque année et sans amélioration sur la décennie écoulée, des dizaines de femmes meurent sous les coups d'hommes, 7 fois sur 10 dans leur propre domicile par un conjoint ou mari¹.

La lutte contre les féminicides passe avant tout par la protection des victimes de violences domestiques et conjugales dès les premiers signes d'escalade de la violence, largement documentés par l'expérience et la recherche.

En Valais, les autorités ne vont actuellement pas dans le bon sens. Le ministère public se montre bien peu enthousiaste dans la protection des victimes et ne met pas à profit l'arsenal juridique approprié à ces situations, pourtant bien existant.

Ainsi, les injonctions d'éloignement ne sont fréquemment pas prononcées, ou prononcées trop tard, y compris dans des situations manifestement dangereuses pour la victime dès les premiers contacts avec les autorités. La pose de bracelets électroniques aux auteurs de violences est possible en Valais depuis le 1^{er} janvier 2022, mais aucun n'a été posé à ce jour : une seule demande a été faite et refusée.

En 2022, pour 377 interventions enregistrées de la police en lien avec des violences domestiques, ce sont 936 personnes qui ont consulté des centres LAVI d'aide aux victimes². Sans même compter toutes les victimes qui n'ont été aidées ni par l'une ni par les autres, une majorité de personnes pourtant bien victimes de violences est donc prise en charge sans intervention policière préalable. Si la police n'est pas sollicitée dans tous les cas, il lui arrive aussi d'intervenir de manière largement inappropriée, minimisant les situations et se plaçant de fait du côté des auteurs de violences.

Il n'est pas utile d'avoir dans la loi des possibilités de protéger les victimes si les autorités ne les mettent pas en œuvre dans la pratique !

Le PSVR demande donc que soient prises les mesures nécessaires pour protéger les victimes de violences domestiques et conjugales en tant que premier moyen de lutte contre les féminicides, notamment :

- Par l'usage renforcé des injonctions d'éloignement contre les auteurs comme mesure à faible réduction de liberté personnelle mais à haute valeur protectrice ;
- Par la confiscation systématique des armes enregistrées et connues de la police aux personnes touchées par une injonction d'éloignement, afin d'éviter l'escalade de la violence en un féminicide ;
-
- Par l'utilisation concrète des bracelets électroniques sur les auteurs ciblés par des plaintes graves afin de faire respecter les injonctions susmentionnées ;

- Par un renforcement de la formation de la police concernant l'écoute des victimes et la prise au sérieux des risques ;
- Par la mise en place d'accompagnements et de contrôles indépendants des pratiques de la police dans l'accueil des victimes.

SOURCE

¹<https://www.rts.ch/info/suisse/14061588-la-suisse-face-aux-femicides.html>

²<https://www.violences-domestiques.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-contre-les-violences->

POSITION DU COMITE DIRECTEUR :

Accepter

Résolution 3 des JSVR :

Le réchauffement climatique s'accélère et ses conséquences sont déjà visibles : fonte des glaciers, événements météorologiques extrêmes et pertes environnementales irréversibles. En Suisse, les températures augmentent **deux fois plus vite** que la moyenne mondiale, mettant en péril nos écosystèmes et nos ressources en eau¹. Parallèlement, **les inégalités de richesse explosent** : entre 2005 et 2021, le nombre de personnes possédant un patrimoine supérieur à 50 millions de francs a augmenté de 230%², et leur fortune cumulée est passée de 130 milliards à 500 milliards². Alors que la majorité de la population subit les effets de la crise climatique et peine à boucler les fins de mois, une infime minorité continue de s'enrichir aux dépens de la planète, mettant *de facto* en danger notre avenir et celui des générations futures.

L'Initiative pour l'Avenir (IPA) de la JS Suisse vise à corriger cette injustice en instaurant une taxation sur les successions et donations des ultra-riches³. **Au-delà de 50 millions de francs, un taux de 50%** serait appliqué ce qui permettrait de **récolter au moins 6 milliards par année**^{3,4}. L'argent obtenu serait directement affecté à des mesures en faveur du climat, garantissant une transition écologique socialement juste et financée par ceux qui ont bénéficié le plus du système. Contrairement aux mensonges avancés par le camp bourgeois, cette initiative ne cible pas la classe moyenne, mais bien que les 4'000 personnes les plus riches de Suisse². Elle repose sur un principe simple : celui du pollueur-payeur. Aujourd'hui, les grandes fortunes échappent en partie à l'impôt grâce à la diversité de leurs actifs, tout en contribuant de manière disproportionnée aux émissions de gaz à effet de serre à travers leurs investissements et modes de vie⁵. **Il est temps d'instaurer une fiscalité plus équitable pour financer une transition climatique efficace.**

C'est pour cela que les JSVR demandent, par cette proposition :

- Un soutien officiel du PSVR à l'IPA de la JS Suisse ;
- Une mise en avant des JSVR dans la campagne pour l'initiative, notamment en ce qui concerne la représentation médiatique ;
- Une collaboration et une mise à disposition de certains canaux de communication interne notamment, dans la limite du possible.
-

Camarades, pour l'avenir !

SOURCES

- (1) *Changement climatique - MétéoSuisse*. <https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique.html> (accessed 2025-03-20).
- (2) *Le Conseil fédéral adopte le message sur l'initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »*. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-103566.html> (accessed 2025-03-20).
- (3) *Soutiens l'initiative pour l'avenir / Il nostro futuro invece dei loro profitti!* <https://initiative-pour-lavenir.ch/> (accessed 2025-03-20).
- (4) ChF, C. fédérale. *Initiative populaire fédérale "Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)." <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/politische-rechte/pore-referenzseite.html> (accessed 2025-03-20).*
- (5) Retelska, D. *La richesse provoque le réchauffement climatique*. Le climat aujourd'hui et demain. <https://blogs.letemps.ch/dorota-retelska/2020/07/19/la-richeesse-provoque-le-rechauffement-climatique/> (accessed 2025-03-20).

POSITION DU COMITE DIRECTEUR :

Accepter

L'Internationale

Debout ! les damnés de la terre !
Debout ! les forçats de la faim !
La raison tonne en son cratère,
C'est l'éruption de la fin.
Du passé faisons table rase,
Foule esclave, debout ! debout !
Le monde va changer de base :
Nous ne sommes rien, soyons tout !

refrain :
C'est la lutte finale
Groupons-nous, et demain,
L'Internationale
Sera le genre humain.
(bis)

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni tribun,
Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes !
Décrétons le salut commun !
Pour que le voleur rende gorge,
Pour tirer l'esprit du cachot,
Soufflons nous-mêmes notre forge,
Battons le fer quand il est chaud

Ouvriers, paysans, nous sommes
Le grand parti des travailleurs ;
La terre n'appartient qu'aux hommes,
L'oisif ira loger ailleurs.
Combien de nos chairs se repaissent !
Mais, si ces corbeaux, ces vautours,
Un de ces matins, disparaissent,
Le soleil brillera toujours!

Paris, juin 1871.
